



PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE

RAA

Arrêté fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet de réalisation d'un demi-échangeur sur l'A55 au lieu-dit du Jas de Rode, entre Marseille et Les Pennes-Mirabeau

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet des Bouches du Rhône**

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L121-16 et suivants,

Vu le décret 2004-374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu la convention de Mandat de Maitrise d'Ouvrage du 25 juillet 2016 entre le Préfet des Bouches du Rhône et la société Lafarge Granulats,

Vu le dossier de concertation se rapportant au projet,

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions,

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'opération « demi-échangeur sur l'A55 - Jas de Rode » consiste à aménager sur l'autoroute A55, entre Marseille et Les Pennes-Mirabeau près du lieu-dit « Jas de Rode » une bretelle de sortie de l'autoroute A55 en provenance de Marseille vers le pont enjambant l'autoroute (pont dit des chasseurs) et une bretelle d'entrée depuis ce pont vers l'autoroute A55 en direction de Marseille.

L'opération a pour objectif de faciliter l'accès à deux sites du carrier Lafarge Granulats France (LGF), et ainsi d'accompagner efficacement le projet de report modal porté par LGF en lien avec la SNCF et visant à réduire significativement la part du transport routier dans le transport des matériaux de ces sites.

Article 2 : La concertation publique relative au projet « demi-échangeur sur l'A55 - Jas de Rode » se déroulera sur la période du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020.

Article 3 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau.
- sur le site internet de la DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr (rubrique : projets d'infrastructures routières).

Article 4 : Des rencontres avec le public seront organisées en présence des représentants du maître d'ouvrage. Ces réunions publiques se tiendront :

Le mardi 6 octobre 2020 à 18h00 à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Le mardi 13 octobre 2020 à 18h00, à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Suivant le protocole sanitaire en vigueur au moment des réunions publiques, le nombre de personnes admises à participer aux réunions pourra éventuellement être limité par le nombre de places disponibles (priorité par ordre d'arrivée). Si le cas venait à se produire lors de la réunion du 6 octobre 2020, les personnes s'étant présentées et ne pouvant être admise à cause de la contingence sanitaire pourront se faire inscrire sur une liste. Les personnes inscrites sur cette liste seront prioritaires pour participer à la réunion du 13 octobre 2020.

Article 5 : Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via un registre disponible dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau.
- via un formulaire d'expression dédié au projet et disponible sur le site internet de la DREAL PACA visé à l'article 3,
- lors des réunions publiques visées à l'article 4.

Article 6 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le mandataire du maître d'ouvrage par voie d'affichage dans la mairie des Pennes-Mirabeau, par affichage sur les lieux du projet et par voie dématérialisée sur le site internet de la DREAL PACA visé à l'article 3. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Article 7 : À l'issue de la concertation, un bilan sera établi. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public et en dressera la synthèse. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Ce bilan sera rendu public le site internet de la DREAL PACA visé à l'article 3.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le

10 AOUT 2020

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint

Matthieu RINGOT

Annonces légales

Jeudi 10 Septembre 2020

habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

ANNONCES LEGALES

5246

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

PROJET DE CREATION D'UN DEMI-ECHANGEUR SUR L'AUTOROUTE A55 AU LIEU DIT «JAS DE RODE» ENTRE MARSEILLE ET LES PENNES MIRABEAU

Par décision de l'Etat, l'organisation d'une concertation préalable a été prescrite en application des articles L121-15 et suivants, de l'article L121-17, et selon les modalités des articles L121-16 et L121-16.1 du Code de l'Environnement. Cette concertation sera effectuée sous le contrôle de deux garantes nommées par de la Commission Nationale du Débat Public : Madame Cécile CHERY et Madame Sofia ALIAMET.

Objet de la concertation préalable

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, est organisée une concertation préalable concernant le projet de création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 entre Marseille et Les Pennes Mirabeau au lieu-dit « Jas de Rode » sur la commune des Pennes Mirabeau.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020 inclus. Le bilan de cette concertation sera rendu public.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public : Le dossier de concertation sera consultable :
- aux heures d'ouverture du public dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue St Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau,
- sur le site internet de la DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr (rubrique : projets d'infrastructures routières).

Les réunions publiques se dérouleront* : à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

- Le mardi 6 octobre 2020 à 18h00,
- Le mardi 13 octobre 2020 à 18h00,

Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via un registre disponible durant la période de la concertation préalable dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau,
- via un formulaire d'expression et d'échange dédiée au projet et disponible sur le site internet de la DREAL PACA susvisé,
- lors des réunions publiques.

À l'issue de la concertation

Un bilan sera établi. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public et en dressera la synthèse. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Ce bilan sera rendu public le site internet de la DREAL PACA susvisé.

* Le nombre de places pourra éventuellement être limité suivant les modalités de distanciation en vigueur liées à la crise sanitaire

**Du 28 septembre au
16 octobre 2020**



**Les réunions publiques
se tiendront* :**

- **le mardi 6 octobre
2020 à 18h00**
- **le mardi 13 octobre
2020 à 18h00**

Adresse :

**Hôtel de Ville des
Pennes Mirabeau,
223 Avenue François
Mitterrand,
13170 Les Pennes-
Mirabeau**

Participez à la concertation publique

55

**Projet du 1/2 échangeur sur l'A55
"Jas de Rode" - Les Pennes-Mirabeau**

**Demi-échangeur
du « Jas de Rode » - Les Pennes-Mirabeau**

Ensemble pour une route + sûre



Le dossier de concertation sera consultable :

- **aux heures d'ouverture du public dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue St Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau**
- **sur le site internet de la DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr (rubrique : projets d'infrastructures routières)**

Le public pourra s'exprimer de différentes manières :



- **via un registre disponible dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau.**
- **via une adresse mail d'expression dédiée au projet et disponible sur le site internet de la DREAL PACA susvisé,**
- **lors des réunions publiques**

** Suivant le protocole sanitaire en vigueur au moment des réunions publiques, le nombre de personnes admises à participer aux réunions pourra éventuellement être limité par le nombre de places disponibles (priorité par ordre d'arrivée). Si le cas venait à se produire lors de la réunion du 6 octobre 2020, les personnes s'étant présentées et ne pouvant être admises à cause de la contenance sanitaire pourront se faire inscrire sur une liste. Les personnes inscrites sur cette liste seront prioritaires pour participer à la réunion du 13 octobre 2020.*





TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES - VÉHICULES

Demi-Echangeur A55-Jas de Rode



publié le 12 août 2020 (modifié le 7 octobre 2020)

L'opération « demi-échangeur sur l'A55 - Jas de Rode » consiste à aménager sur l'autoroute A55, entre Marseille et Les Pennes-Mirabeau près du lieu-dit « Jas de Rode » une bretelle de sortie de l'autoroute A55 en provenance de Marseille vers le pont enjambant l'autoroute (pont dit des chasseurs) et une bretelle d'entrée depuis ce pont vers l'autoroute A55 en direction de Marseille.

L'opération a pour objectif de faciliter l'accès à deux sites du carrier Lafarge Granulats France (LGF), et ainsi d'accompagner efficacement le projet de report modal porté par LGF en lien avec la SNCF et visant à réduire significativement la part du transport routier dans le transport des matériaux de ces sites.

La concertation publique relative au projet « demi-échangeur sur l'A55 - Jas de Rode » se déroulera sur la période du 28 septembre 2020 au 16 octobre 2020.

Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable :

- aux heures d'ouverture du public dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau.
- sur le site internet de la DREAL PACA à la fin de la présente page.

Des rencontres avec le public seront organisées en présence des représentants du maître d'ouvrage. Ces réunions publiques se tiendront :

- **Le mardi 6 octobre 2020 à 18h00** à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.
- **Le mardi 13 octobre 2020 à 18h00**, à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau, 223 Avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Afin de répondre à la demande d'élus locaux marseillais une réunion publique supplémentaire se tiendra :

- **le mercredi 14 octobre à 18h00**
- **en Mairie de Secteur XV /XVI, 246 rue de Lyon, 13015 Marseille,**
- **salle du Conseil.**

Suivant le protocole sanitaire en vigueur au moment des réunions publiques, le nombre de personnes admises à participer aux réunions pourra éventuellement être limité par le nombre de places disponibles (priorité par ordre d'arrivée). Si le cas venait à se produire lors de la réunion du 6 octobre 2020, les personnes s'étant présentées et ne pouvant être admise à cause de la contingence sanitaire pourront se faire inscrire sur une liste. Les personnes inscrites sur cette liste seront prioritaires pour participer à la réunion du 13 octobre 2020.

Le public pourra s'exprimer de différentes manières :

- via un registre disponible dans les locaux du service Urbanisme de la Mairie des Pennes-Mirabeau, 22 rue Saint Dominique, 13170 Les Pennes-Mirabeau.
- via un formulaire d'expression dédié au projet, disponible sur le site internet de la DREAL PACA à la fin de la présente page.
- lors des réunions publiques.

Les modalités de la concertation seront communiquées au public par le mandataire du maître d'ouvrage par voie d'affichage dans la mairie des Pennes-Mirabeau, par affichage sur les lieux du projet et par voie dématérialisée sur le site internet de la DREAL PACA.

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public et en dressera la synthèse. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Ce bilan sera rendu public le site internet de la DREAL PACA.

Documents à télécharger :

- [dossier concertation](#) (format pdf - 16.3 Mo - 28/09/2020)

« Durant la durée de la concertation vous pouvez utiliser le formulaire suivant pour poser vos questions ou faire vos remarques concernant le projet.

Les questions posées ou les remarques seront publiées sur le site dans un délais de trois jours ouvrables à condition qu'elles ne comportent pas de caractères malveillants, injurieux, racistes ou xénophobes.

Une réponse à l'ensemble des questions posées sera apportée à l'issue de la concertation, des réponses globales classées par thème pouvant répondre simultanément à plusieurs des questions posées.

Certaines réponses pourront éventuellement être apportées sur le site avant l'issue de la concertation. »

Envoyer un message

Votre adresse électronique [Obligatoire]

format : email@domaine.com

Objet [Obligatoire]

Description [Obligatoire]

Envoyer

[Haut de page](#)

[Accès direct aux rubriques](#)

Site mis à jour le 7 octobre 2020
© Ministère de la Transition écologique et solidaire

Demi-échangeur du « Jas de Rode » Les Pennes-Mirabeau

Ensemble pour une route + sûre



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Délégation



DREAL
PACA

Délégation



LafargeHolcim

Les acteurs du projet

Ce projet est porté par la [Préfecture de Région PACA](#), maître d'ouvrage de cette opération pour le compte de l'[Etat - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire](#).

La société [LAFARGEHOLCIM Granulats](#) est maître d'ouvrage délégué par mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Etat en date du 25 juillet 2016.

L'[Etat](#), dans sa convention avec [LAFARGE](#), précise les conditions de réalisation des études et de la réalisation de cette opération, avec notamment la présence :

- D'un Conducteur d'opération, [EGIS](#), assurant une assistance à caractère administratif, juridique et technique. Il veille au bon enchaînement des études et procédures et en réfère aux services Préfectoraux,
- D'un maître d'œuvre [INTERVIA Etudes](#), chargé de la réalisation de toutes les études techniques et du suivi des travaux jusqu'à leurs réceptions,
- D'un expert en études socio-économiques, [Monsieur Michel CHIAPPERO](#), chargé d'évaluer l'impact du projet vis-à-vis des communes, CIQ, associations, élus locaux, collectivités locales et services de l'Etat,
- D'un bureau d'études en environnement et aménagements paysagers, [ECOMED](#), chargé du volet écologique et paysager dont l'approbation sera soumise à l'Autorité Environnementale dépendant du Ministère de tutelle.

Données clés

- **Opération sous Maîtrise d'Ouvrage de l'Etat**
- **Concertation avec les élus et le public en 2020**
- **Durée prévisionnelle des travaux si le projet est approuvé : 6 à 8 mois**
- **Financement privé 100% LAFARGEHOLCIM**
- **Délestage de la « Montée de l'Assassin », accidentogène**
- **Réduction de 320 PL/jour au niveau de la RD113, axe régulièrement engorgé**
- **Réduction de 792 000 km de PL roulés par an**
- **Réduction de 475t d'émission de CO2 par an**
- **Amélioration de la qualité de vie du quartier « Jas de Rode »**

Demi-échangeur du « Jas de Rode » Les Pennes-Mirabeau

Ensemble pour une route + sûre



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DREAL
PACA



LafargeHolcim

Un constat - Une réponse adaptée

Le projet porte sur l'aménagement d'un demi-échangeur, sur l'autoroute A55, sur la commune des Pennes Mirabeau, au lieu-dit « Jas de Rhde », à proximité de Marseille. Il permettra d'optimiser la desserte de la carrière et des centres de stockage de déchets inertes exploités par la société LAFARGEHOLCIM Granulats situés à proximité.

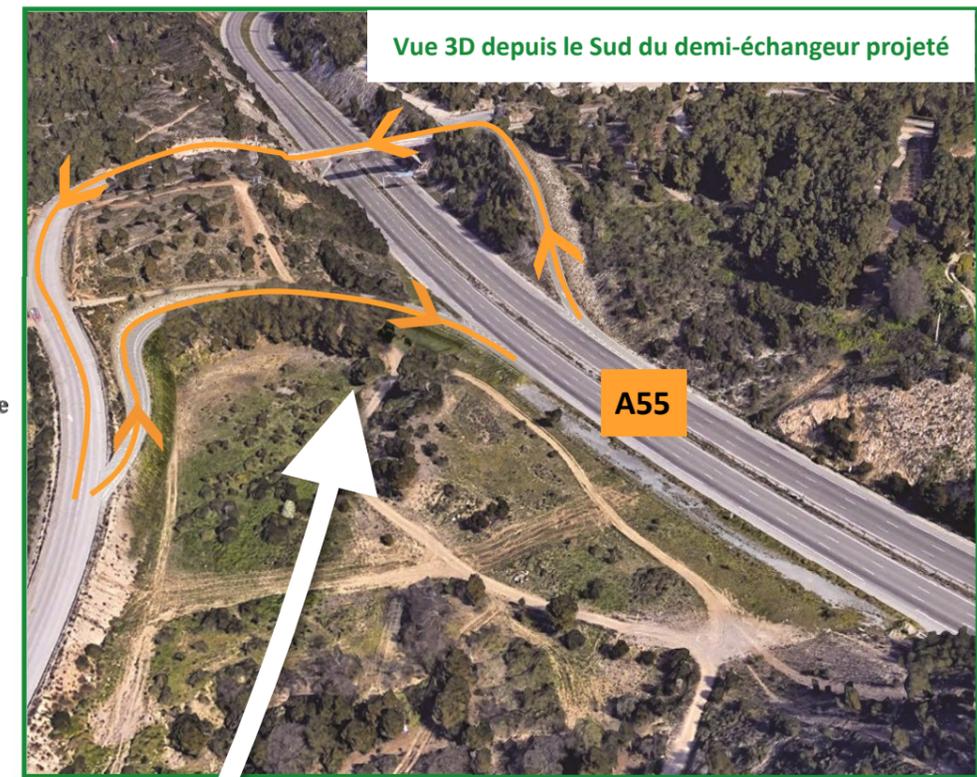
L'aménagement du demi-échangeur a pour objectifs :

- D'améliorer la qualité du cadre de vie des riverains des Pennes Mirabeau.
- D'améliorer la qualité environnementale des infrastructures existantes.
- D'optimiser le fonctionnement du réseau routier existant en améliorant la fiabilité et la réduction significative du roulage dans l'acheminement des matériaux depuis les carrières vers leurs lieux d'utilisation, au niveau de l'agglomération de Marseille, ou depuis les chantiers de l'agglomération de Marseille vers les unités de stockage de déchets inertes.
- D'améliorer la desserte du territoire.

Le constat de la situation actuelle montre que la portion de la RD113, dite la Montée de l'Assassin, située entre les ronds-points de Verdun et Coca-Cola, empruntée par les PL liés à l'activité de LAFARGEHOLCIM est saturée et accidentogène. Cette voie est la 3^{ème} voie la plus accidentogène de la commune des Pennes-Mirabeau.



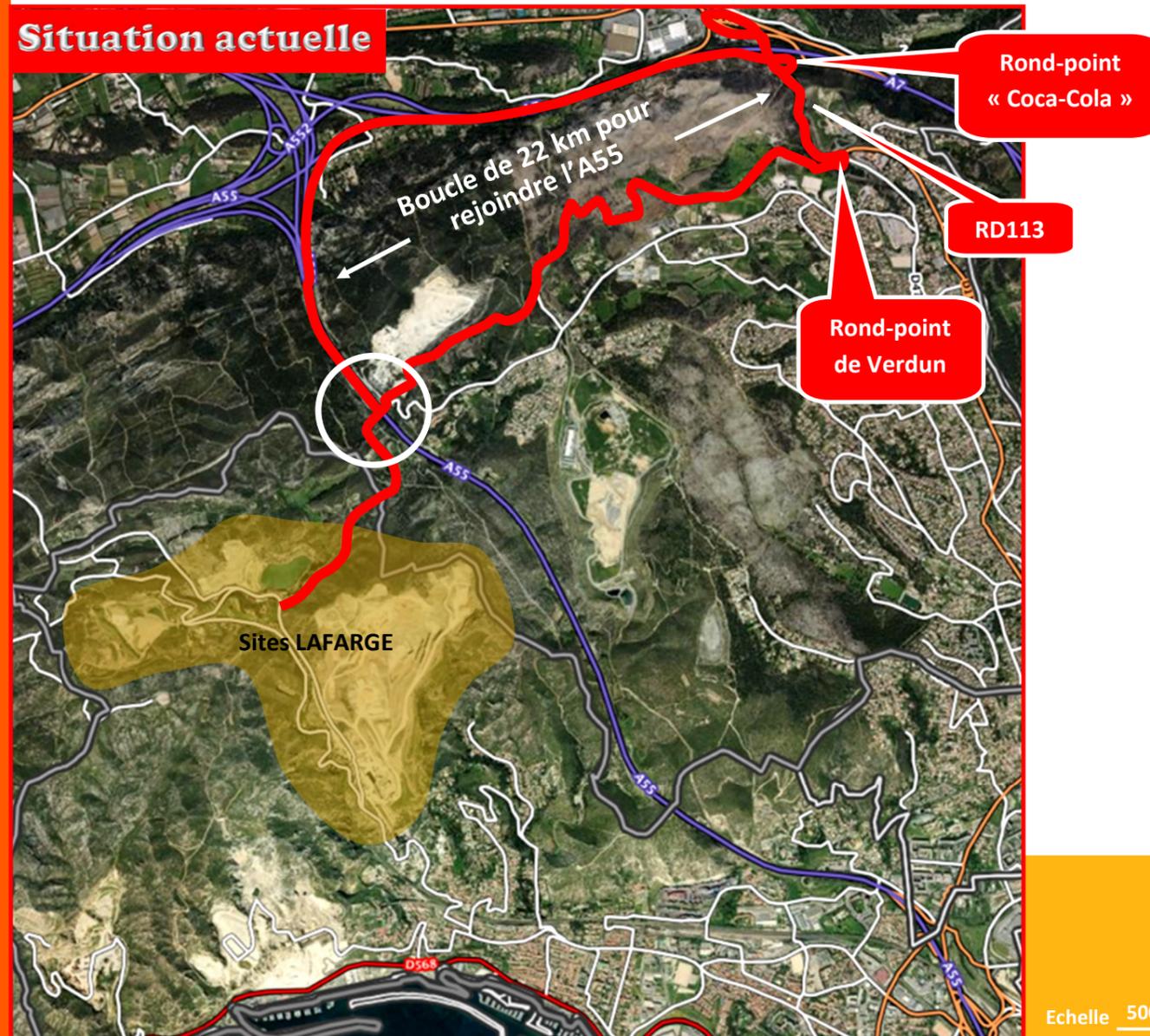
Demi-échangeur du « Jas de Rode »
Les Pennes-Mirabeau
Ensemble pour une route + sûre



Vue 3D depuis le Sud du demi-échangeur projeté

Création d'un accès direct à l'A55
Réduction des trajets de 22 km
Evitement d'un axe saturé et accidentogène

Situation actuelle



Echelle 500 m



Situation projetée

Evitement d'un
axe saturé et
accidentogène

Suppression
d'une boucle
de 22 km

Accès direct
à l'A55

En tenant compte des contraintes techniques et environnementales, le projet ne comporte pas de variantes. Le choix se porte donc entre « réaliser le projet » ou « laisser-faire - en conservant la situation actuelle ». Une synthèse comparative des impacts entre ces deux alternatives, à savoir le projet ou pas, figure dans le tableau ci-après. Pour chaque item étudié le niveau d'impact est matérialisé par le code couleur suivant :

Impact positif	
Impact neutre ou faible	
Impact négatif	

Critère	Option Pas de réalisation du demi-échangeur	Option Réalisation du demi-échangeur
Rejet de CO2	Maintien du rejet annuel de : 475 tonnes au niveau local 730 tonnes au niveau mondial	Suppression du rejet annuel de : 475 tonnes au niveau local 730 tonnes au niveau mondial
Sécurité routière et confort de l'utilisateur	Les PL destinés à LAFARGEHOLCIM Granulats continuent à emprunter le réseau routier saturé des Pennes Mirabeau	Baisse de 85% du trafic poids lourds destiné à LAFARGEHOLCIM Granulats empruntant le réseau routier des Pennes Mirabeau
Cadre de vie des riverains	Maintien du trafic avec ses nuisances sonores pour les riverains des Cadeneaux et du Jas de Rode	Amélioration pour les riverains des Cadeneaux et du Jas de Rode Baisse de 85% des nuisances
Paysage	Pas de modification	Solution minimisant les talutages Des aménagements paysagers compensatoires adaptés aux espèces et la revégétalisation des surfaces impactées sont prévues
Faune et flore, milieux sensibles	Pas de modification	Les stations d'espaces protégées seront évitées. Des compensations et aménagements seront réalisés et soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale. Des plantations d'arbres et végétaux d'espèces résistant aux canicules, sécheresses et incendies seront effectuées
Sécurité publique	Statu quo sur l'accessibilité aux services de secours au massif de la Nerthe.	Accès rapide et direct aux services de secours à partir de l'A55 Possibilité offerte de déviation du trafic en cas d'accident majeur sur l'A55
Protection du massif	Statu quo sur le niveau de protection du massif	Mise en place de gardiens et contrôles d'accès en journée Fermeture des voies privées traversant le massif par des portails la nuit et week-ends
Report modal ferroviaire et maritime	Report modal occasionnel	Report modal réalisé en respect de la convention avec l'Etat et facilité par le raccourcissement du trajet vers les infrastructures SNCF et portuaires de l'Estaque
Fiabilisation des temps de parcours PL	Les PL continuent à emprunter le réseau départemental routier des Pennes et à parcourir 22 km supplémentaires par tour	Solution permettant de gagner 22 km et 40 minutes de trajets Gains économiques importants pour les collectivités